



**SNUipp Dordogne**

**Syndicat  
National  
Unitaire  
Instituteurs  
Professeurs des Ecoles  
Pegc**

Périgueux le 20 juin 2012

**M. Jean-Luc MARCHIVE**  
Secrétaire Départemental

à

**Monsieur le Préfet de Dordogne**  
Rue Paul Louis Courier  
24000 PERIGUEUX

**Objet : reconduction des EVS administratifs en 2012/2013 — réunion groupe de travail EVS**

Monsieur le Préfet,

Je vous ai adressé un courrier le 12 juin concernant les contrats aidés à l'Education Nationale suite à l'audience que vous nous aviez accordée le 25 avril dernier. Ce jour-là, nous vous avons demandé si ces contrats aidés, dont la plupart arrivaient à terme fin juin, seraient reconduits. Vous nous aviez répondu que vous disposiez de l'enveloppe pour le 2ème semestre et que vous n'attendiez qu'une consigne pour les prolonger pour toutes les personnes disposant encore de possibilités à savoir au moins 6 mois restants sur les 24 mois des CUI et les publics prioritaires (+de 50 ans avec minima social et RQTH).

Il se fait, comme indiqué dans notre courrier du 12 juin, qu'une grande partie des EVS ASEH (en mission d'accompagnement des élèves handicapés) ont bien reçu leurs prolongations de contrats et ce jusqu'en juin 2013.

Nous venons de recevoir une réponse (cf pièce jointe) de Madame la Directrice d'Académie nous informant que l'enveloppe des contrats aidés en mission d'assistance administrative n'était, à ce jour, pas reconduite.

Cela est contradictoire avec ce que vous nous aviez annoncé. Si cela se confirmait, une centaine de personnes vont donc se retrouver au chômage le 30 juin 2012, alors que la plupart d'entre eux ont encore des possibilités de prolongation de leur CUI.

Aussi je vous demande de bien vouloir m'indiquer ce qu'il en est exactement afin que nous puissions répondre aux très nombreuses questions que nous posent les EVS et nos collègues directrices et directeurs d'école qui ne comprennent pas pourquoi les EVS ASEH sont prolongés jusqu'en juin 2013 et pas les administratifs.

Par ailleurs, nous souhaitons qu'une réunion se tienne au sujet des EVS conformément à ce que nous avons convenu au mois d'avril.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations respectueuses.